

Lettre aux porteurs de parts

Énergie Brookfield est devenue, au cours des deux dernières décennies, une société d'énergie renouvelable de premier ordre à l'échelle mondiale. La valeur de nos actifs d'énergie renouvelable avoisine les 50 milliards \$, notre capitalisation boursière atteint 16 milliards \$ (compte tenu de notre fusion avec TerraForm Power récemment annoncée) et nous affichons une stabilité et une croissance des dividendes depuis 20 ans, offrant à nos porteurs de parts un rendement annuel composé par part de 17 %.

À l'avant-garde de ce monde de plus en plus vert, notre société permet d'éviter l'émission d'environ 28 millions de tonnes de CO₂ par année, et ce nombre ne cesse de croître. Tandis que le monde se tourne vers l'énergie renouvelable et cherche à réduire la consommation de CO₂, nous croyons que nous sommes une des sociétés d'envergure ayant une feuille de route éprouvée et la capacité mondiale d'offrir aux investisseurs des distributions stables et durables ainsi qu'une croissance significative tout au long des cycles du marché. Comme toujours, notre objectif est le même : dégager un rendement à long terme totalisant de 12 % à 15 % par part.

Nous vivons actuellement une crise sanitaire et financière mondiale sans précédent. Malgré l'importante volatilité du marché et la menace d'une grande récession, nos activités résistent bien, nos résultats devraient rester stables et notre situation financière, qui nous permet de maintenir notre élan, demeure solide.

Tout d'abord, en lien avec nos activités d'exploitation, nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur la profonde expertise technique et commerciale de nos quelque 3 000 collègues à l'échelle mondiale, qui gèrent nos centrales selon les normes les plus élevées chaque jour. Leur expertise, dévouement et travail acharné sont essentiels à notre succès depuis de nombreuses années, mais dans le contexte actuel, leur prise de décision rapide, leur gestion prudente des risques et leur capacité de souplesse en regard des conditions de travail actuelles sont profondément évidentes et extrêmement précieuses.

Notre société produit et fournit de l'énergie renouvelable et propre à plus de 600 clients autour du globe grâce à des conventions d'achat d'électricité à long terme. Au fil des ans, nous nous sommes assurés de conclure des conventions à long terme adossées par des contreparties solvables. Le profil de revenus dégagés par notre société est donc très stable et diversifié. Qui plus est, nous croyons que la demande d'énergie renouvelable continuera de croître, possiblement à plus forte cadence, tandis que les pays cherchent à se protéger contre des risques exogènes comme ceux que nous observons actuellement.

D'un point de vue financier, nous continuons à nous appuyer sur notre solide bilan de qualité supérieure et nos emprunts sans recours à long terme, tout en conservant des liquidités considérables (plus de 3 milliards \$ à l'heure actuelle) comme coussin de sécurité en cas d'imprévu, ce qui nous permet de maintenir un profil de risque financier faible. Par conséquent, au cours des deux derniers mois, nous avons mobilisé plus de 1 milliard \$ au moyen de financements verts attrayants à l'échelle des actifs et de la société. Ce montant englobe un financement de 560 millions \$ d'une durée de dix ans reposant sur des actifs à l'intention d'une de nos centrales hydroélectriques aux États-Unis, assorti d'un taux d'intérêt nominal global de 4 %, et une obligation de société additionnelle au Canada d'un montant en capital d'environ 350 millions \$ CA, d'une durée de dix ans, assortie

d'un taux d'intérêt d'environ 3,5 %. Ce n'est pas d'hier que nous exploitons l'entreprise de cette façon, donnant la priorité à la solidité et à la souplesse financières. Nous comprenons que cette priorité peut souvent être écartée dans le calcul risque-rendement des investisseurs, tout particulièrement en période d'expansion; toutefois, nous croyons qu'elle est essentielle à notre réussite à long terme, et qu'au fil du temps, elle contribue de façon significative au cumul de nos flux de trésorerie et au rendement total de nos parts.

Malgré les fortes turbulences sur les marchés, nous continuons à accorder notre priorité à la croissance de notre entreprise pour l'avenir. Nous avons convenu récemment de fusionner Énergie Brookfield avec notre filiale, TerraForm Power (« TERP »), en faisant l'acquisition de toutes les actions de celle-ci.¹ La fusion vise à simplifier notre structure, à diversifier nos placements et à renforcer nos activités en Amérique du Nord et en Europe. Elle augmentera notre flottant d'actions d'environ 1,5 milliard \$ et facilitera l'émission des actions de Brookfield Renewable Corporation (« BEPC »), ce qui aiderait les actionnaires actuels qui préfèrent détenir des actions de sociétés en nom collectif et pourrait permettre d'attirer de nouveaux actionnaires. De plus, nous avons continué à bâtir notre portefeuille équilibré de fusions et acquisitions et de projets en développement. Il est en voie d'atteindre nos cibles de 2020 sur le plan des occasions d'investissement, soit un montant net de capitaux propres de 700 millions \$ à 800 millions \$.

Résultats d'exploitation

Au premier trimestre, nous avons dégagé des fonds provenant des activités de 217 millions \$, ou 0,70 \$ par part, ce qui rend compte d'un solide rendement, nos activités ayant tiré parti de la grande disponibilité des actifs sous-jacents et des ressources ainsi que des initiatives de croissance et d'efficacité. Nos résultats normalisés ont augmenté de 5 % par rapport à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

L'entreprise continue de tirer avantage de notre portefeuille de production diversifié et en croissance, du risque limité associé à la concentration des acheteurs et d'un profil de contrats robuste. Au cours du trimestre, la production globale a été légèrement supérieure à la moyenne à long terme grâce à la diversité de notre portefeuille. Nous avons mis l'accent sur la diversification des activités au cours des dix dernières années, ce qui permet d'atténuer à long terme l'exposition aux ressources hydriques, éoliennes et solaires, aux perturbations régionales ou qui touchent les marchés et aux incidents de crédit éventuels.

Notamment, nous sommes à l'abri du risque lié à une seule et même contrepartie en raison de notre clientèle de grande qualité et diversifiée comptant plus de 600 contreparties, surtout des services publics et organismes publics d'électricité. Notre client tiers non gouvernemental le plus important ne représente que 2 % de la production, ce qui nous assure une solide protection contre le risque de perte de valeur et de flux de trésorerie. De plus, nos flux de trésorerie proviennent de contrats à long terme, dont la durée résiduelle moyenne pondérée s'élève à 14 ans. La production du portefeuille fait, en grande partie, l'objet de contrats, soit 95 % de la production totale en 2020, c'est pourquoi notre entreprise est peu exposée à une baisse importante des prix à court terme en raison d'un ralentissement économique ou du fléchissement de la demande d'électricité.

¹ La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris l'approbation non révocable des actionnaires de TERP détenant la majorité des actions ordinaires en circulation de catégorie A de TERP qui ne sont pas détenues par Énergie Brookfield et ses sociétés affiliées.

Au cours du trimestre, les fonds provenant des activités dégagés par notre secteur hydroélectrique se sont établis à 222 millions \$. Notre secteur accumulation a affiché de très bons résultats, dégageant des fonds provenant des activités de 6 millions \$ pour le trimestre. En Amérique latine, nous poursuivons les initiatives visant à prolonger la durée moyenne de nos conventions d'achat d'électricité, là où la volatilité des prix offre des occasions d'accroître les produits futurs et de les stabiliser. À cet égard, nous avons conclu 17 contrats au cours du trimestre avec des contreparties solvables et de première qualité, pour un total de 312 gigawattheures par année. Par conséquent, la durée du profil des conventions au Brésil et en Colombie est de respectivement 9 ans et 3 ans à l'heure actuelle.

En Amérique du Nord, là où les prix de l'électricité demeurent bas, nous nous efforçons de conclure des contrats à plus court terme pour nos centrales hydroélectriques afin de disposer de la possibilité de les renégocier à la hausse lorsque nous croyons qu'une montée des prix surviendra. Pour le prochain exercice, le portefeuille hydroélectrique en Amérique du Nord comporte trois contrats venant à échéance pour des actifs qui fournissent de l'électricité principalement aux marchés du nord-est des États-Unis. Heureusement, sur une base nette, les prix stipulés dans ces contrats sont comparables à ceux du marché actuel. Par conséquent, au moment du renouvellement, nous nous attendons à ce que l'ensemble des produits varie peu. Mis à part ces contrats, nous n'avons aucune convention d'achat d'électricité importante venant à échéance en Amérique du Nord d'ici 2029.

Ensemble, nos secteurs d'énergie éolienne et d'énergie solaire ont dégagé des fonds provenant des activités totalisant 62 millions \$, grâce aux produits stables tirés des actifs de ces secteurs et à la diversification de notre parc d'actifs et des flux de trésorerie provenant en grande partie des conventions d'achat d'électricité à long terme. Nous avons également continué à tirer parti des occasions de conclure des ententes d'impartition d'exploitation et d'entretien visant à atténuer les risques de nos portefeuilles et, le cas échéant, à réduire les coûts. Nous sommes en voie de conclure quatre conventions de ce genre visant l'ensemble de notre portefeuille, lesquelles présentent toutes une garantie de disponibilité attrayante et une étendue plus exhaustive par rapport à ce qui était déjà en place.

État de la situation financière et liquidité

Notre situation de liquidité demeure robuste, nos liquidités disponibles ayant atteint plus de 3 milliards \$. Au cours du trimestre, nous avons amélioré notre situation de liquidité, en réalisant des initiatives clés de financement et de mobilisation de capital, tout en maintenant un niveau de risque faible pour l'état de la situation financière.

Notre état de la situation financière s'appuie sur une note de première qualité de BBB+ qui s'explique par l'absence d'échéances importantes au cours des cinq prochains exercices, la durée de l'ensemble de nos dettes s'élevant en moyenne à 10 ans et le fait que 80 % de nos financements sont sans recours envers BEP. Depuis le début de l'exercice, nous avons réalisé des financements totalisant 1,4 milliard \$ à l'échelle de l'entreprise et continué à faire avancer nos initiatives de financement vert. Nous avons diversifié encore davantage nos sources de capital en procédant à une première émission de parts privilégiées perpétuelles et vertes d'un montant en capital de 200 millions \$, assorties d'un taux de 5,25 %, sur le marché américain, en plus d'obligations vertes à dix ans d'un montant en capital d'environ 350 millions \$ CA émises au début d'avril. En somme, nous avons réalisé des initiatives de financement vert d'un montant en capital de 2,8 milliards \$ au cours des deux derniers exercices.

Nous avons poursuivi également la mise en œuvre de notre stratégie de recyclage des capitaux en vendant des actifs secondaires non risqués et arrivés à maturité à des acheteurs dont le coût de capital est faible et en réinvestissant le produit de la vente dans des occasions à rendement plus élevé. Au cours du trimestre, nous avons conclu la vente de nos actifs d'énergie solaire en Thaïlande que nous avons acquis par l'intermédiaire

d'une participation dans TerraForm Global, pour un produit de 94 millions \$ (participation nette de BEP totalisant 29 millions \$), vente qui s'est traduite par un rendement de plus de 30 % sur le capital initial investi.

Le risque lié à la volatilité des taux de change que nous courons est limité en raison de notre stratégie de couverture rigoureuse grâce à laquelle nous couvrons notre exposition aux monnaies des marchés établis et, de façon opportune, aux marchés émergents, lorsque cela est rentable. Par conséquent, 25 % des fonds provenant des activités en 2020 sont exposés au risque de volatilité des taux de change, et ainsi une variation globale de 10 % des monnaies des marchés où nous exerçons nos activités (établis et émergents) aurait une incidence globale de 2,5 % sur les fonds provenant des activités. En effet, au cours du trimestre, bien que nous ayons constaté un raffermissement important du dollar américain par rapport à toutes les monnaies des pays dans lesquels nous faisons affaire, l'incidence sur les fonds provenant des activités de l'entreprise s'est élevée à 9 millions \$ ou moins de 4 %.

Perspectives

Nous avons remarqué un accroissement de la volatilité sur les marchés et une disruption sans précédent partout dans le monde, mais les décisions stratégiques et opérationnelles que nous avons prises pour l'ensemble de nos activités au cours des dernières années font en sorte que nous sommes bien positionnés pour résister aux répercussions économiques à court terme tout en continuant à répartir le capital et à bâtir l'entreprise pour l'avenir.

À la lumière de tout ce qui précède, nous croyons qu'Énergie Brookfield représente l'une des occasions les plus prometteuses pour les investisseurs de participer aux efforts importants de décarbonation des réseaux d'électricité de la planète qui seront déployés au cours des prochaines décennies et à la transition vers des sources d'énergie propres et durables.

Comme toujours, nous demeurons déterminés à atteindre nos cibles de rendement total à long terme. Nous vous remercions de votre soutien constant et nous vous encourageons à prendre soin de vous.

Cordialement,

Le chef de la direction,



Sachin Shah

Le 6 mai 2020

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

La présente lettre aux porteurs de parts renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la U.S. Securities Act of 1933 et l'article 21E de la U.S. Securities Exchange Act of 1934, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. Les mots « devoir », « avoir l'intention de », « cible », « croissance », « s'attendre à », « croire », et « plan », des mots dérivés de ceux-ci et d'autres expressions qui sont des prédictions ou des indications d'événements, de tendances ou de perspectives futurs et qui ne se rapportent pas à des éléments historiques permettent d'identifier les énoncés prospectifs précités et les autres énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente lettre aux porteurs de parts comprennent des énoncés concernant la qualité des activités d'Énergie Brookfield et de ses filiales, les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs et de la croissance des distributions. Ils comprennent des énoncés concernant la conclusion de la distribution spéciale des actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A de BEPC (« actions de BEPC »), l'admissibilité de BEPC à intégrer des indices, la capacité de BEPC à attirer de nouveaux investisseurs ainsi que le rendement et les perspectives futurs de BEPC et d'Énergie Brookfield une fois la distribution des actions de BEPC terminée, l'acquisition proposée de TERP, les perspectives et les avantages anticipés du regroupement d'entreprises, y compris certaines informations relatives aux flux de trésorerie et aux liquidités anticipées par suite du regroupement d'entreprises, les produits anticipés du recyclage des capitaux de manière opportune, ainsi que les avantages provenant des acquisitions et de l'étendue mondiale et de la diversité des ressources d'Énergie Brookfield. Bien qu'Énergie Brookfield croie que ces informations et énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, le lecteur ne devrait pas accorder une confiance indue à ceux-ci ni à aucun autre énoncé prospectif ou autre information prospective figurant dans cette lettre aux porteurs de parts. Le rendement et les perspectives futurs d'Énergie Brookfield sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes connus et inconnus. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels d'Énergie Brookfield diffèrent de façon importante de ceux envisagés ou sous-entendus dans les énoncés figurant dans la présente lettre aux porteurs de parts, on compte notamment (sans s'y limiter) le fait que rien ne garantit que les Bourses auxquelles BEPC compte faire une demande en vue d'inscrire les actions de BEPC approuvent l'inscription à la cote de ces actions ou que BEPC soit intégrée à des indices; notre incapacité à repérer des occasions d'investissement suffisantes et à réaliser les opérations, y compris l'acquisition proposée de TERP; les incertitudes quant à l'approbation de l'opération par les actionnaires de TERP qui ne sont pas une société affiliée d'Énergie Brookfield; les incertitudes quant au respect des autres conditions de l'acquisition de TERP ou de leur respect selon le calendrier prévu; la croissance de notre portefeuille et notre incapacité à réaliser les avantages anticipés de ses opérations ou de ses acquisitions, y compris l'acquisition proposée de TERP et la distribution spéciale proposée des actions de BEPC; les conditions météorologiques et d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les niveaux de production à nos centrales; la conjoncture économique dans les territoires où Énergie Brookfield exerce ses activités; notre capacité à vendre des produits et services sous contrat ou sur les marchés de l'énergie marchande; des modifications apportées à des réglementations gouvernementales, y compris des incitatifs visant les énergies renouvelables; notre capacité de parachever des projets de développement et d'immobilisations conformément au calendrier et au budget; l'incapacité de financer les activités ou des acquisitions futures en raison de l'état des marchés des capitaux; les incidents liés à la santé, à la sécurité, à la sûreté ou à l'environnement; les risques réglementaires liés aux marchés énergétiques sur lesquels Énergie Brookfield exerce ses activités, y compris en ce qui a trait à la réglementation de nos actifs, à l'attribution de licences et aux litiges; les risques liés à l'environnement de contrôle interne; le fait que les contreparties aux contrats ne s'acquittent pas de leurs obligations; les modifications apportées aux charges d'exploitation, y compris les salaires, les avantages sociaux et le perfectionnement ainsi que les modifications apportées aux politiques gouvernementales et publiques, et d'autres risques associés à la construction, au développement et à l'exploitation d'installations de production d'énergie. Pour de plus amples renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans le formulaire 20-F d'Énergie Brookfield et tout autre risque et facteur décrits dans ce formulaire et dans le formulaire F-1/F-4 d'Énergie Brookfield et de BEPC décrit ci-dessous et dans le prospectus provisoire déposé auprès des organismes de réglementation au Canada visant la distribution spéciale de BEPC.

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date de la lettre des porteurs de parts, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à celle-ci. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi.

Renseignements supplémentaires et où les trouver

La présente communication ne constitue ni une sollicitation de procuration ni ne remplace la circulaire de sollicitation de procurations ou tout autre document qui doit être déposé auprès de la SEC. Aucune sollicitation ne sera faite autrement que par le dépôt de documents auprès de la SEC. Néanmoins, la présente communication est réputée être un document de sollicitation à l'égard de l'acquisition de TERP par Énergie Brookfield, BEPC et TERP. Énergie Brookfield et BEPC ont déposé les documents pertinents auprès de la SEC, y compris la déclaration d'inscription sur formulaire F-1/F-4 (numéros d'inscription 333-234614 et 333-234614-01) (le « formulaire F-1/F-4 ») telle que déposée auprès de la SEC sous forme d'une modification apportée au formulaire F-1, qui contient la circulaire de sollicitation de procurations de TERP, laquelle constitue également un prospectus d'Énergie Brookfield et de BEPC. La déclaration d'inscription n'étant pas entrée en vigueur pour le moment, la circulaire de sollicitation de procurations et prospectus inclus dans ce formulaire est provisoire. Une fois l'entrée en vigueur du

formulaire F-1/F-4, la version définitive de la circulaire de sollicitation de procurations et prospectus sera envoyée aux actionnaires de TERP et déposée auprès de la SEC. La présente communication ne remplace pas la déclaration d'inscription, la circulaire de sollicitation de procurations et prospectus ou tout autre document qu'Énergie Brookfield, BEPC ou TERP pourraient avoir déposé auprès de la SEC ou envoyé aux actionnaires dans le cadre de l'acquisition de TERP. **LES ACTIONNAIRES DE TERP SONT FORTEMENT ENCOURAGÉS À LIRE TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA SEC, Y COMPRIS LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS ET LE PROSPECTUS, PUISQU'ILS CONTIENDRONT DES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR L'ACQUISITION DE TERP.**

En outre, le prospectus qui a été déposé par Énergie Brookfield et BEPC auprès de la SEC visant la distribution spéciale des actions de BEPC figure dans le formulaire F-1/F-4. Vous devriez lire le prospectus figurant dans le formulaire F-1/F-4 et les autres documents qui ont été déposés par Énergie Brookfield et BEPC auprès de la SEC pour obtenir plus de renseignements sur la distribution spéciale des actions de BEPC. Les investisseurs et les porteurs de titres peuvent obtenir une copie sans frais du formulaire F-1/F-4, y compris de la circulaire de sollicitation de procurations et prospectus à l'égard de l'acquisition de TERP, du prospectus à l'égard de la distribution spéciale des actions de BEPC ainsi que de tout autre document déposé auprès de la SEC sur le site Web de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov>. Les documents déposés auprès de la SEC par TERP seront disponibles sans frais sur le site Web de TERP, à l'adresse <http://www.terraform.com/>. Les documents déposés auprès de la SEC par Énergie Brookfield et BEPC sont disponibles, sans frais, sur le site Web d'Énergie Brookfield, à l'adresse <http://bep.brookfield.com/>.

Participant à la sollicitation

TERP, BEPC et Énergie Brookfield, leurs administrateurs et dirigeants respectifs pourraient être considérés comme des participants à la sollicitation de procurations auprès des porteurs d'actions ordinaires de TERP dans le cadre de l'acquisition de TERP. Les renseignements sur les administrateurs et les dirigeants de TERP se trouvent sur le site Web, à l'adresse <http://www.terraformpower.com/>. Les renseignements sur les administrateurs et les dirigeants d'Énergie Brookfield se trouvent sur le site Web, à l'adresse <http://bep.brookfield.com/>. Les renseignements supplémentaires concernant les intérêts de ces participants en lisant la circulaire de sollicitation de procurations/prospectus portant sur la l'acquisition de TERP. Vous pouvez obtenir une copie gratuite de ces documents de la façon mentionnée dans le paragraphe précédent.

Non-sollicitation

Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ou rejeté le contenu de la présente communication. La présente communication ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres et aucune vente de titres n'interviendra dans un territoire où cette offre, sollicitation ou vente serait illégale avant leur inscription ou admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent. Aucun placement de titres ne sera effectué, sauf au moyen d'un prospectus conforme aux exigences de la section 10 de la Securities Act of 1933, dans sa version modifiée.